



MAIRIE DE RANCHAL

ELECTIONS REGIONALES DES 20 ET 27 juin 21

VOTEZ !



Aura ?

Avec 8 millions d'habitants, la Région Aura compte 12 départements 8 de l'ancienne région Rhône Alpes, 4 de l'ancienne région Auvergne

C'est quoi une Région ?

Les régions ont des compétences partagées avec les départements (tourisme, sport, culture) et des compétences exclusives

- Les transports : gestion des ports et des aéroports, des Trains Express Régionaux (TER), des transports routiers interurbains et scolaires, de la voirie, des gares publiques routières... Les régions sont devenues des autorités organisatrices de transport de plein exercice.
- Les lycées : construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole.
- La formation professionnelle : insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs d'emplois, gestion de l'apprentissage et des formations en alternance...
- L'aménagement du territoire et l'environnement : gestion des déchets, des parcs naturels régionaux, développement rural et urbain, plan régional pour la qualité de l'air..., désenclavement des territoires ruraux,

d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports

- Le développement économique : animation des pôles de compétitivité, aides au tissu économique et mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- La gestion des programmes européens

Des compétences qui ne relèvent pas de la Région : sécurité, santé

Autonomie des collectivités Chaque collectivité est autonome, pas de hiérarchie juridique entre région, département et commune ; au cours des 6 dernières années, la Région Aura a choisi d'aider directement les communes

Comment fonctionne une région ?

- **Tous les 6 ans**, les électeurs sont appelés à désigner leurs conseillers régionaux.
- Le président assisté par des vice-présidents ; il est par l'assemblée, fixe les priorités de la politique régionale, préside l'assemblée plénière, conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs.
- L'assemblée régionale : Composée de **204 élus** au suffrage universel direct, l'assemblée plénière est le « Parlement » de la Région.
- La commission permanente met en pratique la politique régionale. C' est une assemblée plus restreinte composée du président, de ses vice-présidents et d'un certain nombre de conseillers régionaux (selon les règlements intérieurs en vigueur dans chaque Région). Les groupes politiques y sont représentés en fonction du verdict des urnes.
- **Le Ceser** : Conseil économique, social et environnemental régional
Composé de 197 membres représentant des acteurs socioéconomiques de la région (entreprises, syndicats, chambres de commerce ou d'agriculture, ONG...), le Ceser est la chambre consultative qui émet son avis sur les grandes orientations de la politique régionale.
- 6 800 agents dans les lycées et 2 000 dans les services administratifs sont rattachés aux sièges de la Région, à Lyon et Clermont-Ferrand, dans les 10 antennes départementalisées et au sein de 322 lycées publics

[Votez ou donnez une procuration](#)